

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 94.00.611.002.1 DU 7 FEVRIER 1994

Balances à équilibre automatique YAMATO
modèles NETCELL et DATACELL MK3
à indication du poids et du prix
(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

YAMATO SCALE CO Ltd, Akashi City 673 (Japon).

DEMANDEUR

IBC ELECTRONICS FRANCE, 14, rue Gambetta, 78600 Le Mesnil le Roi (France).

OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation de modèle n° 86.1.19.629.3.3 du 3 novembre 1986 (1), n° 89.1.09.629.1.3 du 29 mars 1989 (2), n° 91.00.611.015.1 du 1er juillet 1991 (3), n° 92.00.611.014.1 du 18 mai 1992 (4), n° 92.00.611.028.1 du 14 octobre 1992 (5) relatives aux balances YAMATO modèle NETCELL et n° 92.00.611.032.1 du 30 octobre 1992 (6), n° 92.00.611.037.1 du 3 décembre 1992 (7) relatives aux balances YAMATO modèle DATACELL MK3.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques métrologiques des balances YAMATO modèles NETCELL et DATACELL

(1) Revue de Métrologie, février 1987, page 121.

(2) Revue de Métrologie, avril 1989, page 468.

(3) Revue de Métrologie, juillet 1991, page 653.

(4) Revue de Métrologie, mai 1992, page 670.

(5) Revue de Métrologie, octobre 1992, page 1538.

(6) Revue de Métrologie, octobre 1992, page 1545.

(7) Revue de Métrologie, décembre 1992, page 1810.

MK3 concernées par la présente décision sont identiques à celles fixées par les décisions précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des balances concernées par la présente décision doit porter les inscriptions réglementaires, le numéro et date de la décision d'approbation de modèle figurant respectivement dans les décisions citées en objet.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive des balances YAMATO modèles NETCELL et DATACELL MK3 approuvées par l'une des décisions citées en objet, est effectuée dans les locaux de la société PRECIA, BP 106, 07001 Privas Cedex.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET